



*Centre de la petite enfance et Bureau coordonnateur
Les Jeunes Pousses des Jardins-du-Québec*

386, rue de l'Église, Napierville, Québec J0J 1L0
Tél.: 450 245-3975 / Sans frais: 514 990-7416 / Téléc.: 450 245-1273

reception@cpejeunespousses.ca
www.cpejeunespousses.ca

**GUIDE D'INFORMATION POUR LES
PARENTS UTILISATEURS D'UN SERVICE DE
GARDE ÉDUCATIF EN MILIEU FAMILIAL
RECONNU PAR UN BUREAU
COORDONNATEUR.**

Une courte lecture absolument nécessaire.

SIGNATURE BUREAU COORDONNATEUR.

- Le BC est un partenaire de choix par son influence directe sur la qualité des pratiques éducatives des RSGE.
- Ensemble, la RSGE et le BC forment un tandem de la qualité en service de garde éducatif en milieu familial.
- L'équipe de professionnelles multidisciplinaires et qualifiées est en effet un véritable partenaire de la qualité et est un pivot auprès de la RSGE.
- L'expertise unique du BC est disponible exclusivement pour les RSGE qu'il a reconnus ainsi que pour les familles qui fréquentent leurs services de proximité.
- Un lien privilégié et bienveillant est développé avec chaque RSGE afin de la soutenir et de l'accompagner dans SON processus de développement professionnel.
- Il est le liant avec l'ensemble des RSGE pour leur permettre d'évoluer avec ses pairs et de sortir de l'isolement.
- Il est aussi le pont entre les organismes, les partenaires, la RSGE et le parent.
- Il crée des occasions pour les soutenir en partageant ses connaissances les plus à jour.
- Il est LA référence concernant les normes de qualité entourant la sécurité et la santé et bien-être des enfants, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui fréquentent les services de garde éducatifs en milieu familial.
- Pour cela, il demeure à la fine pointe des nouvelles connaissances afin de maintenir ses propres pratiques d'accompagnement à jour.
- En dénouant des situations, il accompagne les RSGE et les parents dans une relation de confiance afin de privilégier le développement de l'enfant.
- Le BC est présent à tous les niveaux de la vie professionnelle de la RSGE.



Votre implication est nécessaire !

Notre corporation est gérée par un conseil d'administration. C'est exactement à ce moment que vous devez entrer en scène !

SOYEZ MEMBRE DE LA CORPORATION POUR :

- ⌚ Avoir droit de parole aux assemblées générales annuelles (1 fois par année)
- ⌚ Avoir droit de vote aux élections des membres du conseil d'administration
- ⌚ Pouvoir se présenter membre du conseil d'administration

ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION C'EST :

- ⌚ Assister en présentiel ou en virtuel à une rencontre aux 4 à 6 semaines (aucune rencontre en été)
- ⌚ Participer aux réalisations des projets des Jeunes Pousses des Jardins du Québec
- ⌚ Avoir un souci constant de la qualité des services dans le respect de la philosophie, des valeurs et des objectifs des Jeunes Pousses des Jardins du Québec
- ⌚ Remplir les responsabilités qui lui sont confiées afin d'assurer les intérêts et la mission du CPE/BC.
- ⌚ Contribuer à la bonne administration, avec honnêteté, prudence, diligence, efficacité et équité.

Voyez au bon fonctionnement de la corporation et soutenez les demandes nécessaires au milieu de garde de votre enfant !

Il suffit de payer votre 2 \$ au bureau coordonnateur ou en vous présentant à l'assemblée générale annuelle directement.



Place à contribution réduite (PCR)

Suite à une étude de votre dossier le BC vous offre une place à contribution réduite, ou, dans certains cas, une exemption de la contribution parentale.

AUCUN AUTRE FRAIS NE PEUT VOUS ÊTRE DEMANDÉ PAR VOTRE RESPONSABLE, MIS À PART :

- 🕒 Une sortie occasionnelle, dans un cadre éducatif.
- 🕒 Une sortie fréquentant des installations sportives ou récréatives qui ne peuvent se retrouver dans le milieu de garde de votre responsable.
- 🕒 Des articles personnel d'hygiène pour votre enfant dont la responsable a encouru les frais.
- 🕒 Un repas fourni autre que les 2 collation s et le repas considérés dans l'article 6.
- 🕒 Des heures de garde supplémentaires aux heures prévues par le règlement.

Fiches d'assiduités

Ce document est rempli quotidiennement par la responsable et signée toutes les 2 semaines par le parent. Votre signature atteste l'exactitude des renseignements qui y figurent. Il est important pour la responsable et VOUS de s'assurer de la conformité des informations inscrites sur la fiche.

LÉGENDE DES ACCRONYMES :

- 🕒 **AN** : Journée de congé où le service est fermé.

La responsable doit prendre un minimum 17 journées **AN** par année de référence (1 avril au 31 mars). Elle doit vous aviser 45 jours d'avance pour la prise de 3 jours ou plus consécutifs **AN**. 15 jours à l'avance dans les autres cas, à moins d'évènement imprévisibles.

- 🕒 **AD** : Journée de congé où le service est fermé, pour férié.

(Le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, le lundi qui précède le 25 mai, la Fête Nationale du Québec, la Fête du Canada, le 1^{er} lundi de septembre, le 2^{em} lundi d'octobre, le 25 décembre et le 26 décembre.)

Si l'un de ces jours coïncide avec un samedi, le jour de fermeture du service est le vendredi qui précède et si l'un des jours coïncide avec le dimanche, le jour de fermeture est le lundi suivant.

- 🕒 **F** : Journée où le service est fermé

Dans les 3 cas ci-haut la responsable ne recevra pas la subvention puisqu'elle n'offrirait pas les services. Elle peut tout de même charger le tarif de la contribution réduite aux parents.

- 🕒 **A** : Journée où votre enfant était absent malgré que le service fût offert.
- 🕒 **P** : Journée où votre enfant était présent.

Conformité

3 visites à l'improviste se font annuellement dans le milieu de la responsable par notre agente de conformité Katie. Cette visite assure que les obligations relatives aux règlements qui régissent le service de garde de votre responsable soient compris et respectés. Le tout en assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Pédagogie

Votre responsable doit offrir des services éducatifs de qualité basés sur le programme éducatif du ministère de la Famille (Accueillir la petite enfance). Les grandes lignes de ce document rencontrent, entre autres, le développement global de l'enfant, le partenariat avec les parents, l'unicité des enfants.

La responsable peut faire appel à l'aide pédagogique, offerte par le bureau coordonnateur, pour un accompagnement concernant les différents défis ou soutien nécessaire dans son milieu. Cet aide peut proposer des interventions, visiter le milieu, intervenir auprès du groupe, sensibiliser la responsable, offrir de la formation pertinente et animer des rencontres entre responsables et parents.

Relation parents-Responsable

Afin de développer une collaboration entre les 2 parties, des échanges respectueux, une écoute attentive et une ouverture d'esprit se doivent d'être mis en place dès le début de la fréquentation de votre enfant dans le milieu de garde. En tant que travailleur autonome, la responsable assure la qualité de ses services tout en considérant l'implication et besoins des parents.

Si vous ressentez une insatisfaction, nous vous invitons à en discuter ouvertement avec votre responsable. Ensemble vous pourrez élaborer une piste de solutions développant un travail d'équipe et préservant votre lien de confiance.

Politique de traitement de plainte

Une plainte est l'exposition verbale ou écrite d'une insatisfaction portant sur la qualité des services de garde en milieu familial.

Après avoir tenté une première approche auprès de la responsable, le plaignant peut contacter l'agente de conformité au bureau coordonnateur (450-245-3975 ext. 222).

Aussitôt le processus de traitement de plainte (confidentiel) débutera de façon à ce qu'une amélioration de la qualité des services offerts aux enfants soient respectés.

Le but et l'approche se veulent constructifs et respectueux de tous.